



Cabinet Faure Informatique

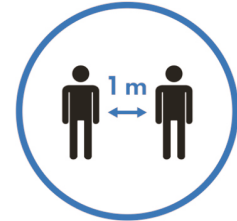
FORMATION

PROTOCOLE D'ACCUEIL PHYSIQUE DES PARTICIPANTS

Les règles suivantes sont valables pour toutes les formations



Le port du masque n'est PLUS OBLIGATOIRE. Si vous êtes immuno-déprimé ou à risque et souhaitez que les autres participants et les formateurs conservent le masque durant la formation, vous pouvez en faire la demande avant ou au début de la formation.



La distance entre les participants doit être d'au moins un mètre.

Les formateurs ou participants qui sont dans l'un des cas suivants ne pourront pas être présents à la formation



En cas de fièvre (température corporelle au-delà de 37,5°C).



En présence de tout autre symptôme imputable au COVID-19 (toux, fatigue, difficultés respiratoires, courbatures, ...).



Si, au cours des 14 derniers jours, ils ont été testés positifs au COVID-19 ou ont été en contact avec des personnes ayant été testées positives.

Nous prescrivons par ailleurs les mesures suivantes



Se laver régulièrement les mains, et en particulier à chaque entrée et sortie de la salle de formation.



Rester à distance de toute personne qui tousse ou éternue.



Éviter les contacts étroits avec des personnes. Ne pas toucher, embrasser ou serrer la main.



Ne pas se toucher le visage : les yeux, le nez et la bouche en particulier.



Couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique en cas de toux ou d'éternement.



- Les portes sont maintenues ouvertes, à l'exception des portes de sécurité incendie.
- Pour permettre l'application des mesures d'hygiène individuelle relative au lavage des mains, des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont à disposition à l'accueil du bâtiment, à chaque palier d'étage et dans les salles.
- Des masques sont disponibles sur demande.

NETTOYAGE DES LOCAUX



Toutes les opérations de nettoyage et de désinfection sont effectuées par des professionnels portant des équipements de protection individuelle.



Si la présence d'une personne atteinte par le coronavirus COVID-19 dans les locaux venait à être détectée, une désinfection spécifique serait réalisée conformément à la réglementation sanitaire en vigueur.



La désinfection des locaux - avec des produits spécifiques - est réalisée quotidiennement les jours d'ouverture, et les salariés des soustraitants interviennent tout au long de la journée en portant une attention particulière aux points de contact (poignées de porte, interrupteurs, rampes d'escalier, boutons des ascenseurs ...), aux sanitaires et aux espaces communs. L'aération des locaux est également assurée chaque jour.



Le nettoyage des locaux est réalisé régulièrement comme habituellement.



accueil PMR

Mis à jour le 22 avril 2022, à Saint-Just Saint-Rambert

28, rue Waldeck Rousseau – 42170 Saint-Just-Saint-Rambert – Tél : 04-77-55-66-88
Site : <https://www.cabinet-faure.fr> - e-mail : contact@cabinet-faure.fr